

TRAVAIL AU FROID - ORGANISATION ET ALERTE



OBLIGATOIRE SI APPLICABLE

PRÉVENTION OBLIGATOIRE SELON EXPOSITION - PAS DE DURÉE UNIVERSELLE

RPC-SUP-042

Plan opérationnel à compléter avant l'exposition puis à réviser après incident, alerte météo ou changement d'organisation.

ÉTABLISSEMENT

ZONE / UNITÉ

DATE

AUDITEUR / RESPONSABLE

Situation / déclencheur	Personnes / poste	Mesure avant travail	Surveillance / alerte	Arrêt / secours	Preuve / validation
Entrée en chambre froide / zone froide	Personnes :	Vêtement / gants :	Durée / binôme :	Alerte / sortie :	Visa :
Travail prolongé ou répétitif	Poste :	Rotation / pause chaude :	Surveillance :	Arrêt :	Visa :
Sol glissant, porte ou éclairage défaillant	Zone :	Protection immédiate :	Signalement :	Interdiction / secours :	Visa :
Symptômes liés au froid	Personne :	Réchauffement progressif :	Alerte :	Secours :	Visa :
Équipement ou organisation modifiés	Déclencheur :	Nouvelle évaluation :	Information :	Validation :	Visa :